

**OPERATION : Construction d'un pôle de conservation pour la
Bibliothèque nationale de France à Amiens**

REGLEMENT de la CONSULTATION

- R.C. -

APPEL D'OFFRES OUVERT

Conclu selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Marché public de travaux

Objet : Marché de travaux pour la construction du futur pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France à Amiens

- Lot 01 - Installations de chantier – Fondations – Gros œuvre – Charpente bois
- Lot 02 - Charpente métallique – Enveloppe thermique de la halle robotisée
- Lot 03 - Couverture & bardage métallique – Étanchéité
- Lot 04 - Menuiseries extérieures – Vêture pierre (bâtiment W)
- Lot 05 - Maille métallique
- Lot 06 - Serrurerie – Métallerie – Fermetures
- Lot 07 - Électricité courants forts et faibles / GTC / photovoltaïque
- Lot 08 - CVC – Plomberie sanitaire
- Lot 09 - Ascenseur
- Lot 10 - Menuiseries intérieures - mobiliers / cloisons - doublages - faux plafonds / revêtements de sols et muraux / peinture
- Lot 11 - Plantations
- Lot 12 - Terrassement – Voirie et réseaux divers

Date limite de remise des offres fixée au 4 septembre 2026 à 12h00

Le Dossier de Consultation des Entreprises est accessible via un SharePoint, au lien ci-après :
https://oppic75.sharepoint.com/:f:/s/BnF_Amiens/IqAuI5nEgtMHQqKbF57x3LnRAW8PtXsjLIXK4wPMHNMJ-Lq?e=h8obJ0

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1. CONTEXTE	3
1.2. ALLOTISSEMENT	4
ARTICLE 2. MODALITES DE PARTICIPATION	5
ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	6
3.1. MODE DE PASSATION	6
3.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES	6
3.3. COMPLEMENTS AU CCTP	6
3.4. VARIANTES	6
3.4.1. Variantes libres à l’initiative du candidat	6
3.4.2. Variantes imposées par l’acheteur	6
3.5. DUREE DU MARCHE ET DELAI D’EXECUTION	7
3.6. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	8
3.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	8
3.8. CLAUSE D’INSERTION PAR L’ACTIVITE ECONOMIQUE	8
ARTICLE 4. COMPOSITION DU DCE ET PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	9
4.1. COMPOSITION ET MISE A DISPOSITION DU DCE	9
4.2. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	12
4.2.1. Dossier de candidature - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat	12
4.2.2. Dossier d’offre – projet de marché.....	15
ARTICLE 5. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	17
5.1. CRITERES DE JUGEMENT.....	17
5.1.1. Critères de jugement des candidatures	17
5.1.2. Critères de jugement des offres	17
5.2. NOTATION	19
5.3. REGLE DE JUGEMENT	20
5.3.1. Offres anormalement basses.....	20
5.3.2. Régularisation des offres	20
5.3.3. Examen des offres.....	20
5.3.4. Variantes.....	20
5.3.5. Classement final.....	20
5.3.6. Demande de précisions	21
ARTICLE 6. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	21
6.1. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	21
6.2. LANGUE DEVANT ETRE UTILISEE	21
6.3. UNITE MONETAIRE UTILISEE	21
6.4. MODALITES	21
ARTICLE 7. VISITE DE SITE.....	22
ARTICLE 8. APPROBATION DU REGLEMENT DE CONSULTATION.....	23
ARTICLE 9. LITIGES	23
ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	24
10.1. RENSEIGNEMENTS D’ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	24
10.2. EGALITE PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	24
10.3. NOTIFICATION DU MARCHE	25
10.4. SIGNATURE ELECTRONIQUE	26

PREAMBULE

Pour cette consultation, les candidats doivent obligatoirement transmettre leur offre à l'acheteur sous la forme dématérialisée uniquement sur le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme de dématérialisation PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une copie de sauvegarde, présentée sur un support physique électronique (clé USB) ou sur un support papier, peut être remise à l'acheteur dans les mêmes délais, soit par envoi postal soit par remise en main propre contre récépissé (cf. article 6.4 du présent RC).

Les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation PLACE.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation, en « dernière minute ».

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

Article 1. Objet de la consultation

1.1. Contexte

La présente consultation a pour objet la passation de marchés travaux relatif l'opération de construction du pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France à Amiens, situé chemin de la Flaque, à Amiens (80 080).

Le projet est situé sur le site de l'ancien Centre Hospitalier Nord (CHU Nord) sur une parcelle de 3,5ha.

Le projet se compose de deux édifices réunis par un socle commun :

- 1) La halle de stockage, nommé **bâtiment M** ;
- 2) Le bâtiment dédié aux ateliers de conservation et aux bureaux, nommé **bâtiment W** ;
- 3) Le pavillon d'entrée, nommé **bâtiment E**.

1) Le bâtiment M intègre le grand magasin robotisé à oxygène rarifié (déployé selon un grand volume unique) auquel est adossé, à l'ouest, un ensemble de programmes superposés :

- Les espaces de prélèvement (entrée et sortie des œuvres) au rez de chaussée bas
- Des espaces de médiation et de consultation pour accueillir du public au rez de chaussée haut
- Une salle du personnel au R+1 qui pourra servir de salle polyvalente pour des réunions, réceptions, formations ou informations.

- Deux magasins classiques associés à des salles de consultation et de travail pour le personnel au R+2

Les locaux techniques au R+3 (dernier étage)

Ce bâtiment est conçu comme une grande halle dont la structure en acier est disposée à l'extérieur et supporte une façade particulièrement étanche constituée de panneaux sandwich. Une maille métallique se déploie sur l'extrados des portiques sur l'ensemble des façades. La couverture est de type traditionnel. Les programmes adossés au magasin sont supportés par une structure en béton armé. Une grande paroi continue en béton armé les sépare du grand magasin. Une douve périphérique, implantée dans l'emprise au pied de la structure métallique, ceinture l'ensemble du bâtiment.

Magasin robotisé sous oxygène raréfié

Dans une démarche de sécurisation des collections et d'amélioration des conditions de la conservation, la BNF a souhaité la création d'un magasin robotisé de grande hauteur sous oxygène raréfié. Ce dispositif repose sur une réduction contrôlée du taux d'oxygène, obtenue par injection d'azote, permettant de prévenir les risques d'incendie. Ce choix constitue une alternative aux systèmes traditionnels de sprinklage, dont l'activation pourrait entraîner des dommages irréversibles aux collections en cas de fuite ou de déclenchement accidentel.

Le stockage et la gestion des flux des collections seront effectués par un système automatisé de type intralogistique. Ce système comprend notamment des équipements de convoyage et des transtockeurs permettant l'acheminement et le rangement des unités de stockage sur des rayonnages de grandes dimensions 23 mètres de haut, 31 mètres de large et 118 mètres de longueur.

Afin de permettre l'intégration de ce système au projet, une consultation distincte relative au process robotisé a été menée en amont. Cette procédure a abouti à la notification du marché correspondant au titulaire Toyota, en charge du lot n°13 - Système de stockage automatisé, dénommé ci-après Intralogistique.

2) Le bâtiment W, entièrement dédié au personnel, se déploie sur quatre niveaux conçus comme de grands plateaux libres :

- Au rez-de-chaussée bas : la livraison, le stockage de matériel, le pôle maintenance, les locaux de traitement sanitaire des œuvres, des bureaux et le local serveurs informatiques, le PC de sécurité incendie.
- Au rez-de-chaussée haut : le hall d'entrée, les bureaux, les espaces communs (salles de détente et restaurant), l'infirmerie et le PC sûreté.
- Au R+1 les ateliers de conservation par numérisation
- Au R+2, les ateliers de conservation curative

Ce bâtiment se caractérise par sa structure en ossature poteaux-poutres en béton armé, et ses façades constituées de bandeaux vitrés sur allège protégés par des larges brise soleils filants en béton, et son socle technique adossé à la halle.

3) Le bâtiment E à l'entrée du site permet de gérer les accès piéton et véhicules sur le site, et intègre des locaux de service et des locaux techniques.

1.2. Allotissement

Les travaux sont décomposés en 13 lots comme suit :

Lot 01 - Installations de chantier – Fondations – Gros œuvre – Charpente bois

- Lot 02 - Charpente métallique – Enveloppe thermique de la halle robotisée
- Lot 03 - Couverture & bardage métallique – Étanchéité
- Lot 04 - Menuiseries extérieures – Vêtture pierre (bâtiment W)
- Lot 05 - Maille métallique
- Lot 06 - Serrurerie – Métallerie – Fermetures
- Lot 07 - Électricité courants forts et faibles / GTC / photovoltaïque
- Lot 08 - CVC – Plomberie sanitaire
- Lot 09 - Ascenseur
- Lot 10 - Menuiseries intérieures - mobiliers / cloisons - doublages - faux plafonds / revêtements de sols et muraux / peinture
- Lot 11 - Plantations
- Lot 12 - Terrassement – Voirie et réseaux divers

Le Lot 13 – Système de stockage automatisé a fait l'objet d'une attribution en novembre 2025 à TOYOTA AL à la suite d'un dialogue compétitif.

La présente consultation porte sur les **lots 1 à 12**.

Article 2. Modalités de participation

Les candidats peuvent candidater à l'ensemble des lots.

Les candidats peuvent présenter une offre en tant que soumissionnaire individuel ou en qualité de membre d'un groupement d'opérateurs économiques.

Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaire, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, en application de l'article R. 2142-24 alinéa 2.

La composition du groupement ne pourra être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne seraient pas de son fait, le groupement pourra demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation, en proposant le cas échéant à l'acceptation de l'acheteur un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur cette demande après examen des capacités économiques et financières, techniques et professionnelles de l'ensemble des membres du groupement ainsi modifié et, le cas échéant, des sous-traitants présentés à son acceptation.

Article 3. Conditions de la consultation

3.1. Mode de passation

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert et soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

3.2. Décomposition en tranches

Sans objet

3.3. Compléments au CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

3.4. Variantes

3.4.1. Variantes libres à l'initiative du candidat

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

3.4.2. Variantes imposées par l'acheteur

Le présent marché comprend 6 variantes imposées définies comme suit :

Variante imposée n°1 :

- Réalisation en ciment blanc du mur d'enceinte HAHA et du pavillon d'entrée.

Lot 01 INSTALLATIONS DE CHANTIER - FONDATIONS - GROS ŒUVRE - CHARPENTE BOIS

- Article 2.5 du CCTP

Variante imposée n°2 :

- Modification du système d'ouverture des baies accessibles pompiers par ouverture à l'anglaise au lieu d'une ouverture à l'italienne

Lot 04 MENUISERIES EXTERIEURES – VETURE PIERRE – (BATIMENT W)

- Article 3.2.6.3 du CCTP

Variante imposée n°3 :

- Habillage édicule technique en toiture

Lot 06 SERRURERIE - METALLERIE – FERMETURE

- Article 6.1 du CCTP

Variante imposée n°4 :

- Remplacement des habillages acoustiques muraux en bois perforé par des habillages acoustiques muraux en bois microperforés

Lot 10 FINITIONS INTERIEURES - cahier A _ Menuiseries intérieures-mobiliers bâtiment M

- Article 6.1 du CCTP

Variante imposée n°5 :

- Remplacement des ossatures métalliques par des ossatures bois pour les cloisons de la zone RE2020

Lot 10 FINITIONS INTERIEURES- cahier B _ cloisons – doublages-faux plafonds bâtiment W

- Article 6.1 du CCTP

Variante imposée n°6 :

- Réalisation de l'accès charretier par le carrefour de la rue Lesot/ rue de la Flaque

Lot 12 Terrassement -Voirie et réseaux divers

- Article 2.3.4.4 du CCTP

Le choix éventuel sur les variantes imposées proposées et retenues s'effectuera au moment de l'analyse des offres. Celles-ci seront intégrées au marché avant sa notification.

3.5. Durée du marché et délai d'exécution

Les stipulations relatives à la durée du marché et aux délais d'exécution sont fixées dans l'Acte d'Engagement (A.E.) et ne peuvent en aucun cas être changées.

3.6. Modification de détail au dossier de consultation des entreprises

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications au dossier de consultation des entreprises (D.C.E.).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à l'article 1 de l'A.E.

3.8. Clause d'insertion par l'activité économique

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, l'acheteur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de la présente consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est **applicable aux lots ci-dessous** du présent marché :

	Lot	Clause d'insertion
Lot 01 -	Installations de chantier – Fondations – Gros œuvre – Charpente bois	Oui
Lot 02-	Charpente métallique-enveloppe thermique halle robotisée	Oui
Lot 03 -	Couverture & bardage métallique – Étanchéité	Oui
Lot 04 -	Menuiseries extérieures – Vêtture pierre (bâtiment W)	Oui
Lot 05 -	Maille métallique	Non
Lot 06 -	Serrurerie – Métallerie – Fermetures	Oui
Lot 07 -	Électricité courants forts et faibles / GTC / photovoltaïque	Oui
Lot 08 -	CVC – Plomberie sanitaire	Oui
Lot 09-	Ascenseurs	Non
Lot 10 -	Menuiseries intérieures - mobiliers / cloisons - doublages - faux plafonds / revêtements de sols et muraux / peinture	Oui
Lot 11 -	Plantations	Oui
Lot 12 -	Terrassement – Voirie et réseaux divers	Oui

Le nombre d'heure d'insertion prévu pour chaque lot est décrit à l'article 1.9 du CCAP.

Pour l'exécution du marché, l'entreprise titulaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, l'acheteur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par :

Amiens métropole

Kamel YAHIAOUI

Direction du développement économique- Service Emploi / Insertion

21 Place Notre Dame- 80000 AMIENS

tél : 03 22 97 13 81

k.yahiaoui@amiens-metropole.com

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisfait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

Article 4. Composition du DCE et Présentation des candidatures et des offres

4.1. Composition et mise à disposition du DCE

Le DCE se compose des pièces suivantes :

1 - Règlement de consultation (RC) et annexes

Règlement de consultation (RC)

RC ann.1 - Cadres de mémoire technique

RC ann.2 - Cadres de candidatures

RC ann.3 - Questionnaire égalité professionnelle et diversité professionnelle

2- Acte d'engagement (AE) et annexes

Acte d'engagement (AE)

AE ann.1 - DC4 Déclaration sous traitance

AE ann.2 - Attestation relatives aux clauses sociales

3- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

CCAP ann.1 - Calendrier prévisionnel d'exécution des études et des travaux

CCAP ann.2 - Notice d'organisation de chantier

CCAP ann.3 - Plan d'installation du chantier (PIC)

CCAP ann.4- Permis de construire

CCAP ann.5- Arrêté d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

CCAP ann.6 - Rapport initial du contrôleur technique (RICT)
CCAP ann.7 - Plan général de coordination en matière de santé et de sécurité (PGCSPS)
CCAP ann.8 - Charte d'organisation de la synthèse
CCAP ann.9 - Notice de gestion des dépenses communes- compte prorata
CCAP ann.10 - Système informatique de gestion financière des marchés de travaux (EDIFLEX)
CCAP ann.11- Charte chantier à faibles nuisances

4 - Cahier des clauses techniques communes (CCTC) et annexes

Cahier des clauses techniques communes (CCTC)
CCTC ann.1 - Plan de Commissionnement
CCTC ann.2- Cahier des charges BIM
CCTC ann.3 - Convention BIM
CCTC ann.4 - Notice des attendus des DOE
CCTC ann.5 - Principe de suivi GED et Visa
CCTC ann.6 - Schéma de repérage des bâtiments
CCTC ann.7 - Charte graphique BnF
CCTC ann.8 - Tableau de limite de prestations
CCTC ann.9 - Cahier des charges fonctionnel CSSI

5- Cahiers des clauses techniques particulières (CCTP)

CCTP Lot 01 Installations de chantier -Fondations - Gros œuvre - Charpente bois
CCTP Lot 02 Charpente métallique et Enveloppe thermique de la halle robotisée (lot02A et lot 02B)
CCTP Lot 03 Couverture et Bardage métallique – Etanchéité
CCTP Lot 04 Menuiseries extérieures – Vêture pierre (bâtiment W)
CCTP Lot 05 Maille métallique
CCTP Lot 06 Serrurerie – Métallerie – Fermetures
CCTP Lot 07 Électricité courants forts et faibles / GTB
Annexe 1 - CCTP Lot 07 Électricité courants forts et faibles / GTB - liste de points
Annexe 2 - CCTP Lot 07 Électricité courants forts et faibles / GTB - Plan de comptage
CCTP Lot 08 CVC - plomberie – sanitaire
CCTP Lot 09 Ascenseurs
CCTP Lot 10 Aménagements et finitions (Lot10A-Menuiseries intérieures et mobilier/
Lot 10B- Cloisons Doublages Faux-Plafonds/ Lot 10C- Revêtements de sols/Lot 10D- Peinture)
CCTP Lot 11 Plantations
CCTP Lot 12 Terrassement - voirie réseaux divers

6 - Pièces écrites

Dossier architectural et fonctionnel
Dossier technique
Dossier environnemental

7 - Pièces graphiques

Dossier architectural et fonctionnel
Dossier technique
Maquettes BIM

8 - Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

DPGF Lot 01 Installations de chantier -Fondations - Gros œuvre - Charpente bois
DPGF Lot 02 Charpente métallique et Enveloppe thermique de la halle robotisée (lot02A et lot 02B)
DPGF Lot 03 Couverture et Bardage métallique – Etanchéité
DPGF Lot 04 Menuiseries extérieures – Vêture pierre (bâtiment W)
DPGF Lot 05 Maille métallique
DPGF Lot 06 Serrurerie – Métallerie – Fermetures
DPGF Lot 07 Électricité courants forts et faibles / GTB
DPGF Lot 08 CVC - plomberie – sanitaire
DPGF Lot 09 Ascenseurs
CCTP Lot 10 Aménagements et finitions (Lot10A-Menuiseries intérieures et mobilier/ Lot 10B- Cloisons Doublages Faux-Plafonds/ Lot 10C- Revêtements de sols/Lot 10D- Peinture)
CCTP Lot 11 Plantations
CCTP Lot 12 Terrassement - voirie réseaux divers

9- Dossier technique du lot 13 – Système de stockage automatisé

Documents d'exécution en cours
Etude des modes de ruines des rayonnages
DCE lot13- système de stockage automatisé

10 – Dossier de site

Rapport Géotechnique G2 PRO Bâtiment
Rapport Géotechnique G2 PRO VRD
Relevé géomètre état topographique existant EPF
Notice écologie

11 – Réponses aux questions posées pendant la consultation

12 – Liste des pièces de la consultation

La liste détaillée du DCE est ajoutée au DCE sous le nom « 12 - Liste des pièces du DCE ».

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition de chaque candidat en téléchargement :

- Pour les pièces administratives suivantes (1-RC, 2-AE et leurs annexes) depuis la plateforme de dématérialisation PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>.

- Pour les autres pièces (3-CCAP, 4-CCTC, 5-CCTP, 6-pièces écrites, 7-pièces graphiques, 8-DPGF, 9-Dossier technique du lot 13, 10-dossier de site et 11-Réponses aux questions posées pendant la consultation) depuis un SharePoint :

https://oppic75.sharepoint.com/:f:/s/BnF_Amiens/IgAuI5nEgtMHQqKbF57x3LnRAW8PtXsjLIXK4wPMHNMJ-Lg?e=qBQMbc

- La liste des pièces est mise à disposition sur les deux plateformes

Le téléchargement du dossier pourra se faire librement sans inscription préalable sur la plateforme.

Une assistance en ligne y est accessible.

Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'inscription auprès de la plateforme, ils ne seront pas automatiquement informés des éventuelles modifications et compléments apportés au D.C.E.

4.2. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats ont à produire un dossier comprenant une candidature. Elle sera entièrement rédigée en langue française.

Pour répondre à la présente consultation, **les candidats ne doivent pas être dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner** suivants :

- le candidat ne doit pas faire l'objet d'une exclusion de plein droit au sens des articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du Code de la commande publique ;
- le candidat ne doit pas faire l'objet d'une exclusion à l'appréciation de l'acheteur au sens des articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2143-12 du Code de la commande publique, **les candidats sont informés qu'ils peuvent, pour présenter leur candidature, s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles et financières d'autres opérateurs économiques**, et ce quelle que soit la nature juridique des liens existants entre les candidats et ces opérateurs.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, il doit demander que les capacités de ces autres opérateurs soient prises en compte et en justifier.

A cet effet, le candidat doit :

- désigner les opérateurs économiques sur les capacités desquels il s'appuie dans la rubrique H du formulaire DC2 (ou fournir un document équivalent) ;
- fournir pour chacun de ces opérateurs économiques les mêmes documents que ceux qui sont exigés du candidat par l'acheteur pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles et financières ;
- produire un engagement écrit de chacun de ces opérateurs économiques justifiant que le candidat disposera de leurs capacités pendant toute la durée d'exécution du marché.

4.2.1. Dossier de candidature - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Les candidats doivent fournir l'ensemble des pièces demandées au titre du dossier de candidature. En cas de candidature sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque opérateur doit fournir l'ensemble de ces pièces, à l'exception de la lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) qui est établie pour l'ensemble des membres du groupement.

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants, pour chaque lot :

- Une lettre de candidature (Formulaire DC1 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent) valant désignation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement et précisant notamment que le candidat individuel ou chaque membre du groupement n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique ;
- Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (Formulaire DC2 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent contenant les informations suivantes :
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (informations à renseigner dans le formulaire DC2, le cas échéant) ; étant précisé que les sociétés de création récente peuvent justifier de leur capacité économique et financière par tout moyen approprié.

La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur chacun des 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum détaillé dans le tableau ci-dessous. Si cette exigence n'est pas respectée, le candidat est informé que sa candidature sera automatiquement rejetée ;

Lot		CA minimum annuel € HT
Lot 01 -	Installations de chantier – Fondations – Gros œuvre – Charpente bois	15,5 millions d'euros (M€)
Lot 02 -	Charpente métallique – Enveloppe thermique de la halle robotisée	15 M€
Lot 03 -	Couverture & bardage métallique – Étanchéité	1,0 M€
Lot 04 -	Menuiseries extérieures – Vêtture pierre (bâtiment W)	4,5 M€
Lot 05 -	Maille métallique	3,0 M€
Lot 06 -	Serrurerie – Métallerie – Fermetures	1,5 M€
Lot 07 -	Électricité courants forts et faibles / GTC / photovoltaïque	8,0 M€
Lot 08 -	CVC – Plomberie sanitaire	7,5 M€
Lot 09 -	Ascenseur	0,5 M€
Lot 10 -	Menuiseries intérieures - mobiliers / cloisons - doublages - faux plafonds / revêtements de sols et muraux / peinture	6,0 M€
Lot 11 -	Plantations	1,5 M€
Lot 12 -	Terrassement – Voirie et réseaux divers	4,5 M€

- Une déclaration sur l'honneur du candidat indiquant qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale ([article L. 241-1](#) du code des assurances) au plus tard dans les quinze jours suivant la notification du marché ;

- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestations de service ou de conduite de travaux de même nature que celle du marché ;
- Une sélection de 5 références de complexité et de nature similaire au lot sur lequel porte l'offre, exécutés au cours des cinq dernières années, précisant la nature des travaux exécutés, leur montant, la date et le lieu d'exécution, ainsi que le destinataire public ou privé. Dans le cas où le candidat présenterait plus de 5 références, seules les 5 premières références seront examinées dans l'ordre de présentation.
- Une sélection de 2 références de projet mené en BIM, précisant la nature des travaux, le niveau de BIM 1-2-3, le montant des travaux.
- Une note détaillant les moyens techniques (matériel, outillage, équipements...) dont le candidat dispose et qu'il envisage de mettre en œuvre dans le cadre du présent marché.
- Les certificats de qualifications professionnelles listés ci-après et établis par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent permettant au candidat de justifier qu'il dispose des capacités techniques et professionnelles exigées :

Lot 1 - Installations de chantier – Fondations - Gros œuvre – Charpente bois	Fondations : - 2442 ou équivalent Gros-œuvre : - 2111 ou équivalent Charpente bois : - 2301 ou équivalent
Lot 2 - Charpente métallique – Enveloppe thermique de la halle robotisée	Charpente métallique : -2412 ou équivalent
Lot 3 - Couverture & bardage métallique – Étanchéité	Couverture : - 3181 ou équivalent Étanchéité : -3211 ou équivalent
Lot 4 - Menuiseries extérieures – Vêtue pierre (bâtiment W)	Menuiseries extérieures : 3512 ou équivalent
Lot 5 - Maille métallique	4412 ou équivalent
Lot 6 - Serrurerie – Métallerie – Fermetures	4411 ou équivalent
Lot 7 - Électricité courants forts et faibles / GTB	MGTI ; PSPV2 ou SPV2, CFMGTI2 ou CFMGTI3 domaine SU, ST, AV, GT, RC mention FO
Lot 8 - CVC – Plomberie sanitaire	Plomberie sanitaire : -5113 ou équivalent Pompe à chaleur et Groupe froid : -5232 ou équivalent Ventilation : - 5312 ou équivalent Désenfumage : -5322 ou équivalent GTC : -5511 ou équivalent
Lot 9 - Ascenseur	Dir. Asc. 2014/33/UE - Annexe XII - Module D
Lot 10 - Finitions intérieures	Plâtrerie -4112 ou équivalent Menuiseries intérieures bois -4312 ou équivalent Peinture et ravalement -6111 ou équivalent Chapes -6261 ou équivalent Carrelages, revêtement :

	-6311 ou équivalent Revêtements PVC -6222 ou équivalent
Lot 11 - Plantations	QUALIPAYSAGE « spécialisé » - Aménagements paysagers (ex-P120) ou équivalent QUALIPAYSAGE « spécialisé » - Arrosage automatique (ex-A510 / A520 / A510GC) ou équivalent QUALIPAYSAGE « spécialisé » - Entretien (ex-E131 / E132) ou équivalent QUALIPAYSAGE « spécialisé » - Elagage (ex-E141 / E142) ou équivalent
Lot 12 - Terrassement - Voirie et réseaux divers	IP FNTF 2313, 2332, 341, 3422, 3433, 3452, 346, 5144, 5182, 5192, 5422, 681 ou équivalent

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique ; en cas de remise du formulaire DC2, l'engagement du candidat matérialisé dans la rubrique F1 vaut déclaration sur l'honneur ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité du candidat individuel ou du membre du groupement ;
- En cas de sous-traitance, une déclaration de sous-traitance (Formulaire DC4 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou équivalent – engagement écrit, précis et signé) ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Le cadre de candidature (cf annexe 2 du RC) dûment complété

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve approprié, notamment par tout document équivalent d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Par ailleurs, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un **DUME** (document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type (en lieu et place des documents mentionnés au présent article 3.2.1).

Le DUME électronique peut être rempli sur le lien suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Le DUME doit être rédigé en français.

4.2.2. Dossier d'offre – projet de marché

Le dossier d'offre doit comprendre les documents suivants :

A - L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes suivant les cadres joints à compléter

Seul l'attributaire du marché devra signer son acte d'engagement.

Cadres joints :

- AE – annexe 1 – demande acceptation sous-traitant
- AE – Annexe 2 – attestation relative aux clauses sociales

Pour les sous-traitants désignés au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra céder ou présenter en nantissement.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 5 du C.C.A.P., ils doivent le préciser à l'article 7 de l'A.E ;

B - La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) en euros suivant le cadre joint à compléter ;

Cadres joints :

- 08 - DPGF – Lot 1 à 12.

Le cadre de la DPGF n'est donné qu'à titre indicatif en ce qui concerne la définition des quantités, lorsqu'elles y figurent.

Les candidats devront effectuer toutes les vérifications et apporter les compléments qu'ils jugeront nécessaires à ce cadre. Le ou les prix proposés devront comporter tout ce qui concerne le complet achèvement des prestations.

Les candidats devront répondre dans l'Excel fourni et remettre ce document en format Excel et PDF.

C - Un mémoire technique conforme aux cadres de réponse fournis au DCE (RC – ann.1 - Cadres de mémoire technique) ;

La remise du mémoire est obligatoire. L'offre sera déclarée irrégulière en cas d'absence de remise du mémoire.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations contenues dans le mémoire constitueront le principal élément d'analyse de la valeur technique des offres dans les conditions fixées à l'article 5.1 du présent Règlement de la Consultation. Les candidats sont donc invités à porter une attention particulière à la qualité, la précision et l'exhaustivité de leur réponse, ainsi qu'au respect strict du cadre de réponse fourni en annexe.

Le mémoire devra impérativement suivre la structure ci-dessous, qui reprend les critères de notation détaillés à l'article 5.1 du présent RC :

- A - Qualité de l'étude technique du dossier de consultation
- B - Qualité de l'organisation, du planning et de l'équipe, et modalités de coordination avec les autres lots

- C - Pertinence méthodologique en faveur de la démarche environnementale proposée

Un cadre de réponse spécifique est fourni pour chaque lot en annexe du présent RC. Les candidats devront impérativement utiliser ce cadre et répondre à chaque point de manière détaillée et argumentée.

Le mémoire technique est limité à 30 pages. Le candidat peut compléter le mémoire technique d'annexes.

D - Attestation de visite de site obligatoire pour les lots 1, 2, 5 et 12 ;

La participation des candidats à la visite du site est obligatoire pour les lots 1,2,5 et 12 avant la remise de leur offre, sous peine de rejet de leur offre pour irrégularité (cf. article 7 du présent R.C.).

Un registre des visites sera tenu par l'OPPIC avec les coordonnées des entreprises candidates y ayant participé ; ce registre des visites vaut attestation de participation à la visite de site, aucune attestation ne sera remise au cours de la visite et à remettre par les candidats au titre de leur offre.

Article 5. Jugement des candidatures et des offres

5.1. Critères de jugement

5.1.1. Critères de jugement des candidatures

Sur la base des justifications remises, la liste des candidats déclarés recevables sera établie **en tenant compte des garanties techniques, professionnelles et financières présentées.**

Régularisation des candidatures :

En cas de pièces de la candidature absentes ou incomplètes ou non conformes, la personne publique pourra demander à l'ensemble des candidats concernés de régulariser leurs dossiers de candidature, en application de l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique. Cette régularisation des candidatures sera effectuée dans un délai approprié fixé par l'acheteur.

Si à l'issue du délai imparti pour régulariser leurs dossiers de candidature, les opérateurs économiques n'ont toujours pas produit les documents demandés, ou si l'acheteur décide de ne pas demander la régularisation des candidatures, celles-ci seront déclarées irrecevables et éliminées.

Conformément à l'article R. 2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

5.1.2. Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues ci-après en application de l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique.

Les offres sont notées sur deux critères. La notation des critères et sous-critères est détaillée au 5.2 ci-dessous.

Critère 1 : Prix

L'offre financière conforme la moins disante se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Montant total de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre notée}} \times 45$$

Critère 2 : Valeur technique

Le critère 2 est décomposé en 3 sous-critères, A, B et C se réfèrent aux différentes parties du mémoire technique.

A - Qualité de l'étude technique du dossier de consultation

L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont présentés à l'article 4.2.2. du présent RC.

B - Qualité de l'organisation, du planning et de l'équipe, et modalités de coordination avec les autres lots

- B.1 - Planning

L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont présentés à l'article 4.2.2. du présent RC.

- B.2 - Moyens de l'entreprise dédiés à l'opération

L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont présentés à l'article 4.2.2. du présent RC.

- B.3 - Méthodologie pour le suivi de l'opération

L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont présentés à l'article 4.2.2. du présent RC.

- B.4 - Gestion de chantier

L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont présentés à l'article 4.2.2. du présent RC.

C - Pertinence méthodologique en faveur de la démarche environnementale proposée

L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont présentés à l'article 4.2.2. du présent RC.

5.2. Notation

Les offres seront notées sur un total de 100 points.

Les sous-critères technique, A B1, B2, B3, B4 et C seront évalués de manière globale.

	Critère 1 - Prix	Critère 2 - Technique						
	Note prix	Note technique	A	B (25)				C
				B1	B2	B3	B4	
Lot 1 - INSTALLATIONS DE CHANTIER - FONDATIONS - GROS OEUVRE - CHARPENTE BOIS	45	55	25	8	5	5	7	5
Lot 2 - CHARPENTE METALLIQUE - ENVELOPPE THERMIQUE HALLE ROBOTISEE	45	55	25	8	5	5	7	5
Lot 3 - COUVERTURE ET BARDAGE METALLIQUE - ÉTANCHÉITÉ	45	55	25	10	5	5	5	5
Lot 4 - MENUISERIES EXTÉRIEURES - VÊTURE PIERRE BATIMENT W	45	55	25	10	5	5	5	5
Lot 5 - MAILLE METALLIQUE	45	55	25	10	5	5	5	5
Lot 6 - SERRURERIE - MÉTALLERIE - FERMETURES	45	55	25	10	5	5	5	5
Lot 7 - ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES / GTC / PHOTOVOLTAIQUE	45	55	25	10	5	5	5	5
Lot 8 - CVC - PLOMBERIE - SANITAIRE	45	55	25	10	5	5	5	5
Lot 9 - ASCENSEURS	45	55	25	10	5	5	5	5
Lot 10 - MENUISERIES INTÉRIEURES - MOBILIERS / CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS / REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURAUX / PEINTURE	45	55	25	10	5	5	5	5
Lot 11 - PLANTATION	45	55	25	10	5	5	5	5
Lot 12 - TERRASSEMENT - VOIRIE RESEAUX DIVERS	45	55	25	8	5	5	7	5

5.3. Règle de jugement

5.3.1. Offres anormalement basses

Conformément à l'article R. 2152-3 du Code de la commande publique et dans le cas où son offre paraîtrait anormalement basse, le soumissionnaire devra être en mesure de fournir à l'acheteur toutes les justifications sur la décomposition du prix, y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

5.3.2. Régularisation des offres

Conformément à l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser les candidats à régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié, dans le cas où les offres n'ont pas été jugées comme anormalement basses.

Lorsqu'il use de cette faculté, la régularisation des offres n'a pas pour effet de modifier substantiellement les caractéristiques des offres.

A défaut, les offres irrégulières, inappropriées et inacceptables sont éliminées.

5.3.3. Examen des offres

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et les autres montants seront rectifiés en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, l'acheteur se réserve la possibilité de ne pas demander la rectification du montant de ce prix pour le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en cohérence avec le prix indiqué dans l'acte d'engagement ; en cas de refus, son offre sera éliminée car non cohérente.

5.3.4. Variantes

Il est rappelé que le choix sur la variante ou les variantes retenues s'effectuera au moment de l'analyse des offres selon l'intérêt technique et financier présenté. Les offres seront jugées en tenant compte de la sélection ou de la non-sélection de la variante.

5.3.5. Classement final

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par comparaison des notes finales résultant des notes attribuées à la valeur technique et au prix pondérés des coefficients indiqués.

5.3.6. Demande de précisions

Conformément à l'article R. 2161-5 du Code de la commande publique, l'acheteur ne peut négocier avec les candidats mais peut leur demander de préciser la teneur de leur offre. A ce titre, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux soumissionnaires :

- Des informations et précisions complémentaires,
- Tous sous-détails de prix nécessaires à l'appréciation de l'offre du candidat.

Article 6. Modalités de remise des candidatures et des offres

6.1. Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au 4 septembre 2026.

6.2. Langue devant être utilisée

Les rendus et offres finales des candidats ainsi que toute correspondance éventuelle avec l'OPPIC doivent être rédigés exclusivement en français. Les réunions et éventuelles auditions seront également conduites exclusivement en français.

6.3. Unité monétaire utilisée

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

6.4. Modalités

Les candidatures seront obligatoirement remises par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une assistance en ligne y est accessible.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus.

Prérequis : les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation susmentionnée.

Le dépôt du pli électronique de réponse à la présente consultation n'est possible que si le candidat s'est inscrit sur la plateforme de l'OPPIC (profil acheteur PLACE), après avoir créé un compte entreprise (renseignements demandés : notamment SIRET, mail, entreprise...).

Ce compte pourra servir pour toutes les phases d'échanges avec les candidats.

Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc / .rtf/ .pdf / .xls ou tableur/ image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

Il est conseillé aux candidats de :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe », les formats vidéo ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros » ;
- Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 4 GO).

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou de contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation de l'OPPIC, en « dernière minute ».

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

En complément du pli déposé sur la plateforme PLACE, les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde comme mentionné en préambule du présent R.C. dans les mêmes délais que ceux fixés pour la remise de l'offre.

L'enveloppe extérieure portera impérativement la mention :

« BnF Amiens – AOO Marché travaux – Copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »

L'enveloppe intérieure contiendra une copie de sauvegarde et indiquera le nom du candidat et le nom de l'opération.

OPPIC

Département des marchés et des affaires juridiques

30 rue du château des rentiers

CS 61336

75647 Paris cedex 13.

Ou remis contre récépissé à la même adresse, bureau 358 3ème étage de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h 30 du lundi au jeudi et de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 16 heures le vendredi.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

Article 7. Visite de site

Les visites de site décrites ci-dessous sont obligatoires pour les lots renseignés :

Lieu	Dates	Lots
Parcelle du projet Chemin de la Flaque 80 080 Amiens	6 juillet 2026 – de 14h00 à 16h00 ou 15 juillet 2026 – de 14h00 à 16h00	Lot 1 – Installations de chantier – Fondations – Gros œuvre – Charpente bois Lot 2 – Charpente métallique – Enveloppe thermique de la halle robotisée Lot 12 – Terrassement – Voirie et réseaux divers
Prototype de façade du bâtiment M 14 avenue Gutenberg 77 600 Bussy-Saint-Georges	07 juillet 2026 – de 10h30 à 16h00 ou 16 juillet 2026 – de 10h30 à 16h00	Lot 1 – Installations de chantier – Fondations – Gros œuvre – Charpente bois Lot 2 – Charpente métallique – Enveloppe thermique de la halle robotisée Lot 5 – Maille métallique

Les candidats souhaitant participer à la visite doivent impérativement adresser leur demande par mail auprès des 3 destinataires suivants, en indiquant la date, et l'identité des représentants :

- s.bosse@oppic.fr ;
- m.barillec@oppic.fr ;
- c.burgaud@oppic.fr.

Un registre des visites sera tenu par l'OPPIC avec les coordonnées des entreprises candidates ayant participé à la visite du site.

Une attestation sera remise au candidat et devra être remise dans l'offre, conformément à l'article 4.2.2 du présent RC.

Article 8. Approbation du règlement de consultation

La remise par les candidats d'un rendu ou d'une offre finale selon les modalités prévues ci-dessus implique de leur part l'acceptation sans réserve ni conditions des clauses du présent règlement de consultation et de ses annexes.

Article 9. Litiges

En cas de litige, le tribunal administratif d'Amiens est seul compétent.

Article 10. Renseignements complémentaires

10.1. Renseignements d'ordre administratif et technique

Pour obtenir tous renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude du D.C.E., les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres, une demande écrite via le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

En application de l'article R. 2132-6 du Code de la commande publique, les renseignements complémentaires portant sur le cahier des charges seront communiqués par le représentant du pouvoir adjudicateur, via la plateforme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) 6 jours ouvrés au plus tard avant la date limite fixée pour la remise des offres.

10.2. Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations

L'OPPIC a entamé une démarche visant à l'obtention des labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » délivrés par l'AFNOR.

L'OPPIC s'engage, à ce titre, à mettre en œuvre des procédures et outils relatifs aux problématiques de lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, comme notamment :

- des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations à l'attention de tous les personnels, en ciblant plus particulièrement l'encadrement et les équipes de gestion des ressources humaines ;
- un plan d'actions pluriannuel afin de progresser en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'OPPIC s'engage ainsi à lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels, en particulier l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur.

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables et de lutte contre les discriminations, l'OPPIC souhaite mobiliser ses fournisseurs afin d'être informé de leurs propres actions en matière d'égalité femmes-hommes et de diversité professionnelle et/ou de les sensibiliser davantage à ces enjeux.

Compte tenu de cette ambition, il sera demandé à l'attributaire de remplir au moment de la signature du marché le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par l'OPPIC.

Ce questionnaire n'est exigé que du seul attributaire du marché. Il prend la forme d'un formulaire informatique dont l'adresse lui sera communiquée au moment de l'attribution du marché. La liste des questions qui lui seront posées est jointe pour information en annexe 3 du présent R.C.

L'attributaire devra obligatoirement transmettre à l'acheteur le récépissé numérique délivré par l'application avant toute notification du marché. Les informations renseignées dans ce questionnaire n'ont aucune incidence sur l'analyse des candidatures ni sur l'évaluation et la sélection des offres reçues.

Dans une démarche d'amélioration et de progrès, le futur titulaire du marché s'engage à actualiser le questionnaire si l'acheteur lui en fait la demande, dans les conditions fixées à l'article X du C.C.A.P.

10.3. Notification du marché

La notification du marché au titulaire se fera par le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le titulaire recevra un lien actif/hypertexte lui permettant d'accuser réception du message de notification de son marché sur la plateforme PLACE. Il sera invité à cliquer sur ce lien pour que la plateforme prenne en compte la notification.

Le marché ne pourra être notifié à l'attributaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit à l'acheteur les documents administratifs listés ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande de l'acheteur :

- Une attestation de régularité sociale (ou « de vigilance ») justifiant de la fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de six mois ;
- Une attestation de régularité fiscale, délivrée par l'administration fiscale compétente et justifiant de la souscription des déclarations et paiements correspondant aux impôts suivants : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée ;
- l'ensemble des pièces visées aux articles R. 1263-12 (concernant le détachement de salariés pour les candidats établis hors de France), D. 8222-5 (concernant la lutte contre le travail dissimulé pour les candidats installés en France) ou D. 8222-7 (concernant la lutte contre le travail dissimulé pour les candidats établis ou domiciliés à l'étranger) et D. 8254-2 (concernant la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail pour les candidats installés en France) ou D. 8254-3 (concernant la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail pour les candidats établis ou domiciliés à l'étranger et détachant des salariés sur le territoire national) à D. 8254-5 du Code du travail, le cas échéant.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité du candidat individuel ou du membre du groupement.

Dans le cas où ces justificatifs ne pourraient pas être produits dans le délai imparti par l'attributaire provisoire, l'offre sera déclarée irrecevable et le soumissionnaire éliminé.

L'acheteur retiendra alors le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée immédiatement après au regard des critères de jugement des offres.

Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à

disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Il sera demandé à l'attributaire de remplir au moment de la signature du marché le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par l'OPPIC dans les conditions définies à l'article 10.2 du présent R.C.

10.4. Signature électronique

L'attributaire pressenti devra signer électroniquement son offre.

L'OPPIC utilise le parapheur électronique DOCAPOST.

Ce parapheur permettra à l'attributaire pressenti de signer électroniquement l'acte d'engagement du marché, via le parapheur électronique.

Chaque candidat doit donc remplir attentivement l'acte d'engagement :

Il convient d'indiquer le courriel du représentant légal de la société soumissionnaire (personne physique habilitée juridiquement à signer le contrat) car c'est ce courriel qui sera utilisé par l'OPPIC pour transmettre le parapheur électronique du marché, en vue de la signature de l'acte d'engagement par l'attributaire.

La notification du marché au titulaire se fera par le profil acheteur de l'OPPIC, la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le titulaire recevra un lien actif/hypertexte lui permettant d'accuser réception du message de notification de son marché sur la plateforme PLACE. Il sera invité à cliquer sur ce lien pour que la plateforme prenne en compte la notification.